

Envoi : 12/09/2017
Réception par le Préfet : 12/09/2017
Publication : 15/09/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2017-8-5-1

Séance du vendredi 8 septembre
2017

LOCAUX 11 AVENUE DE LA REPUBLIQUE - COLMAR REPLACEMENT DES ASCENSEURS CONVENTION DE CO-FINANCEMENT AVEC LA PREFECTURE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

MM. HABIG, SCHELLENBERGER

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la convention du 3 juin 1982 entre l'Etat et le Département du Haut-Rhin et son avenant n°10 du 2 mars 2004,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le projet de convention de co-financement concernant le remplacement de deux ascenseurs de la Préfecture de Colmar au 11 Avenue de la République, prévoyant le versement par l'Etat de 75 000 € à la notification du marché de travaux, étant entendu qu'un ajustement financier sera réalisé à la réception des travaux, sur la base de 50 % du montant TTC diminué du montant de TVA récupérable. La recette sera imputée sur l'opération 2017 B123 53319 – ligne budgétaire 13 0202 1311 1791 017;
- autorise la Présidente du Conseil départemental à signer la convention jointe en annexe.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité